



## SYNDICAT MIXTE DU GRAND PAU

### PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU MERCREDI 21 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier, à quatorze heures, les membres du comité syndical du syndicat mixte du Grand Pau, sur convocation du 15 janvier 2026, se sont réunis à Serres-Castet, au siège de la Communauté de Communes des Luys en Béarn, sous la présidence de Monsieur Victor DUDRET.

#### ETAIENT PRESENTS (17) :

##### ➤ Membres Titulaires (14) :

Victor DUDRET, *Président* ;  
Bernard PEYROULET, *Vice-Président* ;  
Thierry CARRERE, *Vice-Président*

Mohamed AMARA, Jean-Marc ARBERET, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Henriette CASENAVE, Jean-Yves COURREGES, Gilbert DANAN, Jean-Marc DENAX, Philippe FAURE, Valérie REVEL, Alain TREPEU.

##### ➤ Membres Suppléants (3) :

Claude CASSOU-LALANNE (qui suppléait André LANUSSE-CAZALÉ), Stéphane DUSSARPS (qui suppléait François BAYROU), Véronique LIPSOS-SALLENAVE (qui suppléait Jean-Louis PERES).

#### ETAIENT EXCUSES / ABSENTS (14) :

Patrick BURON, Kenny BERTONAZZI, Thibault CHENEVIÈRE, Christine CONTE, Marc GAIRIN, Arnaud JACOTTIN, Philippe LABORDE-RAYNA, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Jérôme MARBOT, Marie-Claire NÉ, Francis PEES, Monique SEMAVOINE.

#### *Ordre du jour :*

► Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 10 décembre 2025 ;

#### ► Délibérations (3) :

| N°<br>D'ORDRE | OBJET DE LA DELIBERATION   |
|---------------|--|
| 1             | DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026  |
| 2             | PARTENARIAT AVEC L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRENEES<br>CONVENTION 2026-2028                   |
| 3             | ADHESION A LA CHARTE DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU BASSIN DU<br>GAVE DE PAU ET DES GAVES REUNIS |

*Monsieur le Président, à l'ouverture de la séance et après l'appel des membres élus, constate le quorum en raison de la présence de 17 conseillers en exercice du comité syndical ; les délibérations peuvent donc légalement être prises. Il désigne Monsieur Gilbert DANAN en tant que secrétaire de séance.*

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le procès-verbal du conseil du mercredi 10 décembre 2025 doit être approuvé. Il demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler sur la rédaction proposée. Personne ne s'exprimant ni ne formulant d'observation, Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ce procès-verbal.

*Le projet de procès-verbal du conseil du mercredi 10 décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.*

## DÉLIBÉRATIONS

### DELIBERATION N°01 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

**RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET**

Monsieur le Président commence par présenter le bilan de l'année 2025 concernant la mise en compatibilité avec le SCoT en vigueur, l'avancée de la révision du SCoT et la concertation autour du SCoT. Il expose ensuite les perspectives pour l'année 2026 pour finaliser le projet de SCoT notamment l'appui d'une expertise juridique qui sera sollicitée afin de fiabiliser la procédure administrative et de renforcer la robustesse du document.

Il rappelle que, conformément à une décision antérieure du comité syndical, les dépenses liées à la révision du SCoT du Grand Pau jusqu'ici été imputées en section de fonctionnement ont basculé vers la section d'investissement.

Monsieur le Président conclut le débat des orientations budgétaires en précisant que le budget primitif sera voté lors de la prochaine séance du comité syndical prévue le 11 février 2026.

*Le comité syndical prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2026.*

### DELIBERATION N°02 – PARTENARIAT AVEC L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRENEES - CONVENTION 2026-2028

**RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET**

Monsieur le Président indique que l'agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) a défini un nouveau Contrat-Projet pour les 6 années à venir. Dans ce cadre, il est proposé une convention triennale 2026-2028 avec le syndicat mixte du grand Pau. Celle-ci met fin à la dérogation permise par l'AUDAP d'avoir une convention unique tripartite avec le Pays de Béarn ayant permis de mutualiser les frais d'adhésion.

Pour 2026, l'adhésion du syndicat mixte du grand Pau porte sur une participation aux missions de mutualisation augmentée.

*Adopté à l'unanimité*

### DELIBERATION N°03 – ADHESION A LA CHARTE DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU BASSIN DU GAVE DE PAU ET DES GAVES REUNIS

**RAPPORTEUR : VICTOR DUDRET**

Monsieur le président rappelle que le Syndicat mixte du Grand Pau a été associé dès 2022 à une étude d'opportunité pour la mise en place d'un outil de gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin du gave de Pau et des gaves réunis. Celle-ci a conclu sur la nécessité de mettre en place une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau sur ce périmètre, en démarrant avec la mise en place d'une Charte dans un premier temps préparant l'émergence d'un SAGE dans un second temps.

L'adhésion du Syndicat mixte du Grand Pau n'a pas d'incidence financière mais permettra au syndicat de participer à la gouvernance de cette démarche de gestion intégrée de la ressource en eau et de poursuivre le dialogue initié dans le cadre de la révision du SCoT ("DialEAUguons").

Michel Capéran rappelle le contexte et les fondements de cette démarche initiée par le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, le Syndicat mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et l'Institution Adour. Il explique que la Charte est la méthode retenue pour favoriser l'appropriation locale des 11 EPCI concernés. Il s'agit d'une première marche vers la constitution d'un SAGE, plus réglementaire. Pour autant, il ne faut pas considérer la Charte comme un simple recueil de bonnes intentions mais comme un engagement politique pour mettre en place une politique territoriale.

Il insiste également sur la nécessité d'intégrer ces démarches dans la planification, qu'il s'agisse du SCoT ou des PLUi, afin de protéger la ressource en eau.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le 11/03/2026

ID : 064-200014462-20260211-PV\_20260211-AU



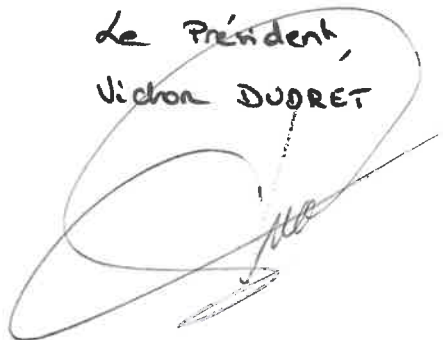
Philippe Faure intervient pour faire le lien avec les études « Adour 2050 » réalisée par Institution Adour et aujourd'hui « Prospectiv'eau » par le Pays de Béarn. Ces études menées sur des temps longs (2 ans) permettent une appropriation des élus et acteurs mais il est désormais urgent de passer à l'action. Il évoque également la mutualisation des mesures avec la Fibre 64 pour mettre en place des indicateurs de suivi des comportements des masses d'eau.

*Adopté à l'unanimité*

Monsieur le président conclut la séance en rappelant que le prochain et dernier Comité syndical de ce mandat se réunira le mercredi 11 février 2026 à Pau, pour voter le budget 2026.

CS20

Le Président,  
Victor DUORET



Le secrétaire de séance  
Gilbert JANAN

